

FORMATION

LE TRAITEMENT DES AVANTAGES EN NATURE ET DES FRAIS PROFESSIONNELS

PROGRAMME 

Objectif : Être capable de :

- Distinguer les avantages en nature et les frais professionnels
- Maîtriser la législation applicable aux avantages en nature et frais professionnels.

Pour qui : Gestionnaires de paie
Collaborateur service RH

Durée : 1 jour (7 heures)

Formateur : Consultant Expert Paie et droit social

Moyens : Nos salles sont équipées de système de projection de l'écran du formateur.

Remis : support de cours

Méthode pédagogique : Introduction et présentation de chaque module en simulant les bénéfiques métiers de la mise en œuvre des concepts. Mise en œuvre d'études de cas adaptés au contexte des stagiaires. Méthode participative et active favorisant les échanges entre participants.

Evaluation de satisfaction :

- Questionnaire de satisfaction
- Bilan avec le formateur

Intégrer les avantages en nature dans la paie

Connaître les différents avantages en nature : avantage logement, véhicule et nourriture, autres avantages

Maîtriser les différents modes d'évaluation : taux réel ou forfaitaire

Valoriser les avantages en nature pour les cas spécifiques : dirigeant d'entreprise, avantages fournis par des tiers, cadeau d'entreprise ou du CE, réduction sur les produits fabriqués par l'entreprise

Le traitement des avantages en nature en paie

Identifier les principaux points de contrôle Indemniser les frais professionnels

Identifier les différents frais professionnels

Maîtriser les différentes modalités de remboursement : réel, forfait, sur barème de convention collective ou URSSAF

Connaître les règles sociales et fiscales : les conditions de déductions et conditions d'exonération, l'abattement forfaitaire pour frais professionnels, les cas particuliers du dirigeant d'entreprise et du télétravail

Eviter les erreurs et prévenir le redressement

DÉCUPLEZ VOS CHANCES
DE RÉUSSIR, DITES OUI
À LA FORMATION !